

« La voix c'est ce qui nous rend unique. C'est l'instrument par lequel on dit ce que l'on est, que l'on exprime ce qu'on ressent, qu'on dessine ce que l'on désire et aussi qu'on chante pour vivre et être soi-même ».

Richard Aubé  
Directeur artistique

## LE CONCOURS CAISSE QU'ON CHANTE?

Le concours *Caisse qu'on chante?* en est à sa quatrième édition. Il a été initié par la Caisse Desjardins de Québec. Le concours est une présentation de COGECO MEDIA, fier partenaire pour une troisième année consécutive. Les Guitares Boucher, fabricant de guitares haut de gamme sur lesquelles jouent plusieurs artistes québécois et français, en est à sa deuxième participation à titre de partenaire également.

**AVANT DE FAIRE PARVENIR VOTRE CANDIDATURE, LISEZ ATTENTIVEMENT LES RÈGLEMENTS DU CONCOURS CAR CERTAINES CONDITIONS S'APPLIQUENT.**

### RÈGLEMENTS DU CONCOURS

#### CATÉGORIES

Vous pouvez vous inscrire au concours « *CAISSE QU'ON CHANTE ?* » en tant qu'artiste solo, dans l'une ou l'autre des cinq (5) catégories suivantes. Vous devez avoir l'âge requis au moment de l'inscription.

1. 18 ans et moins
2. 19 à 35 ans
3. 36 à 50 ans
4. 51 ans et plus
5. Auteur-compositeur-interprète (ci-après « **ACI** ») (de tout âge). Pour vous inscrire dans cette catégorie, vous devez avoir écrit les paroles, composé la musique et en être l'interprète sur le démo que vous nous faites parvenir.

***AUCUN DUO OU GROUPE NE SERA ACCEPTÉ***

#### CHANSONS ADMISSIBLES

- Toute chanson en langue française, **d'une durée maximale de quatre (4) minutes**;
- Les chansons *a cappella* (c.-à-d. sans accompagnement instrumental) ne sont pas acceptées;
- Toute chanson contenant des propos haineux, inappropriés ou discriminatoires sera automatiquement éliminée.

## CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ - IMPORTANT

Ce concours s'adresse aux amateurs. Pour être admissible à la 4<sup>e</sup> édition du concours « *CAISSE QU'ON CHANTE ?* », vous devez répondre aux exigences suivantes :

- Être résidant du Québec ;
- Les candidats retenus pour l'audition qui ont moins de 18 ans devront remettre à l'organisateur du concours une lettre d'approbation signée par son parent ou titulaire de l'autorité parentale;
- Ne pas avoir gagné la finale de l'une ou l'autre des trois éditions précédentes de « *CAISSE QU'ON CHANTE ?* »;
- Ne détenir aucun lien ou engagement contractuel avec une compagnie de disque;
- Ne pas avoir produit un album EP avec une compagnie de disque;
- N'avoir produit aucune œuvre musicale distribuée au Québec ou à l'étranger;
- Ne pas avoir atteint la notoriété provinciale en tant qu'artiste de la chanson;
- Ne pas être sous contrat avec une agence d'artiste;
- Être disponible pour une audition devant jury un dimanche de mars 2017, pour une répétition le 18 avril en soirée et pour la finale du concours le 19 avril 2017.

### *Notes :*

*Les renseignements personnels, tel que votre nom, adresse, numéro de téléphone, adresse courriel et âge sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans votre consentement. En fournissant ces renseignements, vous consentez à leur utilisation aux fins indiquées au présent concours;*

*Les administrateurs, gestionnaires et employés de Desjardins, de Cogeco Média et de Productions Richard Aubé ainsi que de leurs sociétés et agences affiliées, de même que les membres de leur famille immédiate (père-mère, frère-soeur, fils-fille) et les personnes vivant à la même adresse ne sont pas admissibles à ce concours;*

*La Caisse Desjardins de Québec (ci-après la « Caisse »), Cogeco Média et Productions Richard Aubé ne sont pas responsables des participations perdues, mal acheminées, en retard, et de toute défaillance du site web due à quelque raison que ce soit, pendant la durée du présent concours et de tout problème lié au service postal;*

*La Caisse, Cogeco Média et Productions Richard Aubé se réservent le droit, à leur seule discrétion, de mettre fin au présent concours si des événements indépendants de leur volonté les empêchent de le poursuivre. Dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra leur être imputée;*

*La Caisse, Cogeco Média et Productions Richard Aubé se réservent le droit d'annuler une catégorie d'inscription aux auditions si le nombre d'inscriptions est insuffisant au bon déroulement de l'événement ou si les candidatures retenues ne répondent pas aux exigences du concours;*

*La Caisse, Cogeco Média et Productions Richard Aubé se réservent le droit, à leur seule discrétion, de retirer la candidature de tout participant qui ne respecte pas les règles de participation au concours ou qui adopte un comportement pouvant nuire au bon déroulement des auditions, des répétitions et de la finale;*

*La Caisse, Cogeco Média et Productions Richard Aubé se réservent le droit de modifier les règles de participation au concours, les dates, le lieu et le déroulement des auditions et de la finale. Toutes modifications seront transmises aux candidats retenus dans un délai raisonnable;*

*La Caisse, Cogeco Média et Productions Richard Aubé se réservent le droit d'utiliser toutes photographies ou enregistrements audio ou vidéo captés lors des auditions et/ou de la finale du concours à des fins promotionnelles.*

## **INSCRIPTION**

Pour vous inscrire au concours « *CAISSE QU'ON CHANTE ?* », vous devez:

- Remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site web du concours au [www.caissequonchante.com](http://www.caissequonchante.com) et y déposer votre matériel. Vous recevrez une confirmation électronique automatique lorsque votre inscription sera envoyée;
- OU
- Faire parvenir le formulaire d'inscription dûment rempli ainsi que votre matériel à l'adresse suivante:

**PRODUCTIONS RICHARD AUBÉ**  
**CONCOURS CAISSE QU'ON CHANTE ? 4<sup>E</sup> ÉDITION**  
**467, rue Champlain**  
**Québec (Québec) G1K 4J4**

Les dossiers de candidature, tant électroniques que postaux, doivent être transmis **au plus tard** le mardi 31 janvier à 16 heures (le cachet de la poste fera foi de l'échéance pour les candidatures transmises par courrier postal). Une confirmation par courriel sera transmise dès la réception de votre candidature.

- Vous devez conserver la même adresse courriel valide pendant toute la durée du concours;
- Portez une attention spéciale à la qualité de la démo que vous faites parvenir. Assurez-vous qu'on entende bien votre voix. Mettez ainsi toutes les chances de votre côté.

## DÉROULEMENT DU CONCOURS

### Présélection

- Suite à l'inscription, les dossiers de candidature seront soumis à un jury qui déterminera les candidats qui seront retenus pour une audition;
- Tous les candidats qui ont été retenus pour une audition recevront un courrier électronique dans la semaine du 20 février 2017;
- Tous les candidats qui n'ont pas été retenus pour une audition recevront un courrier électronique dans la semaine du 20 février 2017;
- Les documents reçus pour l'inscription ne seront pas retournés.

### Audition

- Les candidats retenus seront convoqués à une audition au cours de laquelle ils devront interpréter devant les membres du jury **la même chanson** que celle présentée pour la présélection;
- Les deux (2) porte-paroles du concours seront présents lors des auditions pour échanger avec les candidats et prendre une photo-souvenir;
- Le temps alloué à chaque candidat pour sa prestation lors des auditions est de **quatre minutes maximum**;
- Les candidats peuvent s'accompagner eux-mêmes d'un instrument s'ils le désirent ou fournir une bande sonore instrumentale sur CD (sans *back vocal*);
- Le jury évaluera les candidats à partir de la grille d'évaluation fournie par l'organisateur du concours (laquelle grille est reproduite à la fin de ce document). Le jury est composé de quatre personnes issues du milieu;
- Les membres du jury n'auront pas à transmettre les détails de l'évaluation, ni la note finale aux candidats. Le jury ne s'engage pas à donner la raison pour laquelle une candidature n'est pas retenue ni à donner des conseils ou recommandations;
- Les décisions du jury sont finales et sans appel;
- Au terme de l'audition, deux (2) finalistes seront retenus dans chacune des cinq (5) catégories (pour un total de dix (10) demi-finalistes);
- La prestation de chaque candidat sera filmée en haute définition (HD) par un caméraman professionnel et cet enregistrement sera disponible ultérieurement pour les candidats à un coût de 10 \$ par enregistrement.

### Note :

*Tous les frais de transports, de stationnement, de repas et d'hébergement liés à la participation des candidats à ce concours sont à la charge exclusive des candidats.*

## Finale

- Les finalistes retenus pour participer à la finale du concours seront contactés par téléphone au plus tard sept (7) jours après la tenue des auditions;
- Tous les demi-finalistes qui n'ont pas été retenus pour participer à la finale du concours recevront une lettre, par courrier électronique dans les sept (7) jours après la tenue des auditions;
- La finale du concours devant public se tiendra le **mercredi 19 avril 2017** sur la scène de la salle Louis-Frédéric du Grand Théâtre de Québec;
- Les finalistes retenus devront être présents pour une répétition le 18 avril en soirée de même qu'une répétition générale le 19 avril en après-midi;
- Les détails concernant les répétitions et la finale seront transmis ultérieurement aux finalistes retenus par téléphone ou par courriel;
- Les finalistes retenus devront interpréter lors de la finale du concours la même chanson que celle présentée lors de la présélection et de l'audition. À ce moment, ils seront accompagnés par les musiciens de l'orchestre;
- Les cinq (5) gagnants (un (1) gagnant dans chacune des cinq (5) catégories) seront dévoilés au terme de la soirée.
- 

## **PRIX**

- Une (1) bourse d'une valeur de deux mille dollars (2 000 \$) sera remise au gagnant de chaque catégorie ;
- Une bourse d'une valeur de mille dollars (1 000 \$) sera remise au finaliste de chaque catégorie;
- Une bourse d'une valeur de vingt mille dollars (20 000 \$) sera décernée au gagnant de la catégorie ACI pour la production d'un vidéoclip professionnel;
- Une guitare Boucher d'une valeur de cinq mille dollars (5 000\$) sera remise à un(e) participant(e) qui s'accompagne à la guitare.

## **GRILLE D'ÉVALUATION DES CANDIDATS**

Catégories 18 ans et moins; 19-35 ans; 36-50 ans et 51 ans et plus

Pour la présélection, les auditions et la finale, les candidats seront évalués selon les critères suivants s'appliquant :

### **Voix:**

Qualité de l'expression (timbre, diction, justesse, articulation).

### **Interprétation:**

Compréhension de l'œuvre (senti, rythme, phrasé).

### **Présence sur scène:**

Charisme, mouvement, communication, personnalité, assurance, maîtrise.

### **Répertoire:**

Pertinence et originalité du choix (âge, expérience, personnalité).

### **Appréciation générale:**

Talent, potentiel de succès, maturité professionnelle.

## **GRILLE D'ÉVALUATION DES CANDIDATS**

Catégorie ACI

### **Voix:**

Qualité de l'expression (timbre, diction, justesse, articulation).

### **Interprétation:**

Compréhension de l'œuvre (senti, rythme, phrasé), capacité de l'artiste à transmettre l'essence de son œuvre.

### **Présence sur scène:**

Charisme, mouvement, communication, personnalité, assurance, maîtrise.

### **Texte:**

Originalité de l'œuvre, harmonie et accord entre le texte et la musique, pertinence.

### **Appréciation générale:**

Talent, potentiel de succès, maturité professionnelle.

### Notes:

*Lors de la présélection, les critères relatifs à la présence sur scène ne seront pas considérés;*

*La pondération des critères d'évaluation définitifs sera déterminée par les membres du jury du concours.*

## CALENDRIER

Lancement du concours	1 <sup>er</sup> décembre 2016
Date limite d'inscription et de réception des dossiers par la poste ou via le site web du concours	31 janvier 2017 / 16 heures
Annonce des candidats retenus et non retenus pour les auditions	Semaine du 20 février 2017
Auditions devant jury	Un dimanche de mars 2017
Annonce des candidats retenus pour la finale	Au plus tard sept jours après la tenue des auditions
Répétitions en salle	Le 18 avril 2017 en soirée
Finale du concours avec orchestre au Grand Théâtre de Québec	Le 19 avril 2017